

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget Supplémentaire  
2008 – Service de  
l'Assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 6 juin 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 20 juin 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 août 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN  
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Madame NICOT

**N° DE DOSSIER** : 08 E 18 b

**OBJET** : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Municipal vient d'adopter le Compte Administratif pour l'exercice 2007.

Il convient maintenant d'adopter le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2008.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 510 569,48 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes	365 704,99 €
- Dépenses	365 704,99 €

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Recettes	144 864,49 €
- Dépenses	144 864,49 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

ADOPTE ce Budget Supplémentaire 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

